

ANNÉE 2009

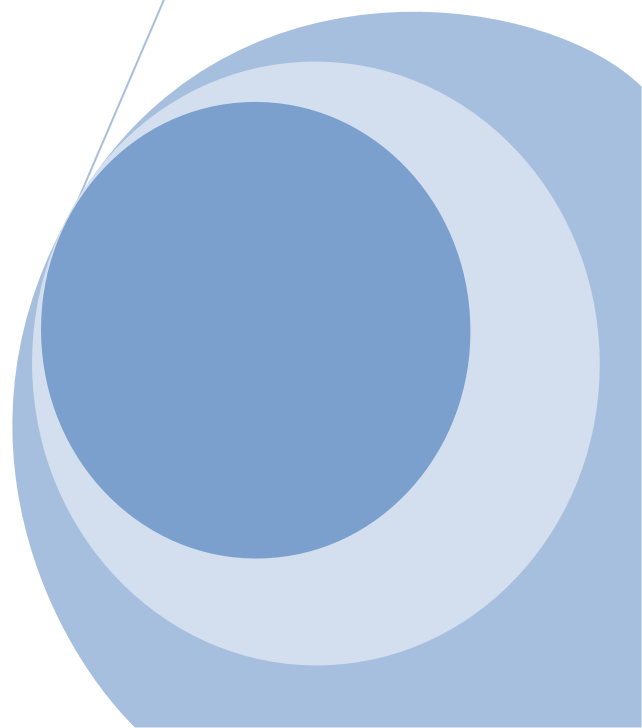
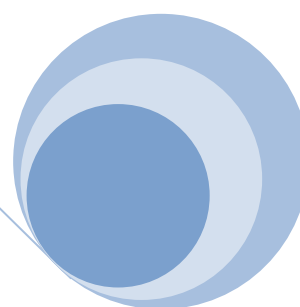
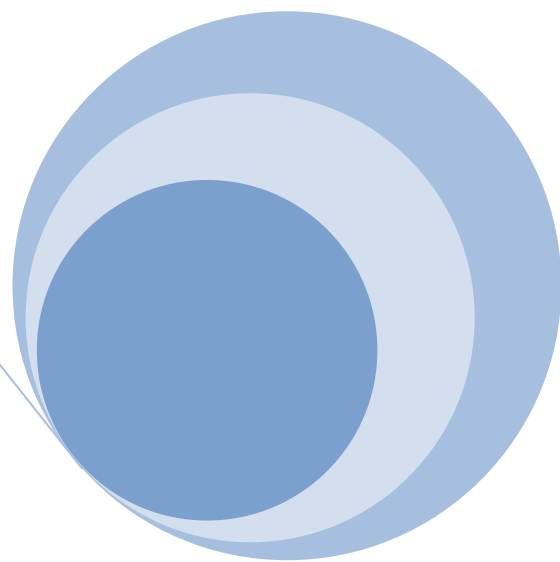
CAHIER DES CHARGES

Approvisionnement en fournitures de bureau

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE LA CREUSE**

BP 33

23001 GUERET CEDEX



Article 1

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'approvisionnement en fournitures de bureau. C'est un marché à bons de commande émis par le SDIS 23 au fur et à mesure des besoins. Les bons de commande seront notifiés au titulaire soit par télécopie, soit par courrier, par mail ou remis en mains propres.

Article 2

DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

Les besoins du SDIS en fournitures de bureau sont très variés. Ces besoins se répartissent en familles principales :

les petites fournitures de bureau

Il s'agit des cahiers, stylos, gommes, crayons, règles, etc... Les achats de cette famille se feront sur la base d'un catalogue et de sa grille tarifaire.

La remise proposée sur les articles du catalogue sera prise en compte lors de l'attribution du lot.

les consommables de reprographie (cassettes et cartouches)

Il s'agit de cartouches pour imprimantes et de toners pour fax. Les besoins sont listés en annexe I et devront être chiffrés.

les papiers

Il s'agit de ramettes de papier A4, A3 et papier 160g et 120g couleur.

Les propositions devront être faites sur devis.

Libellé	Consommation
Palette de 200 Ramettes papier A4 qualité A	5
Ramettes de papier A4 qualité B	50
Ramettes de papier A3 et A 5	30
Ramettes de papier Couleur A4, 160g et 120 g	25

Article 3

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

□ **Durée du marché et résiliation**

Le marché prend effet dès sa notification pour une durée de 12 mois. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse pourra résilier le marché sans indemnité, en cours d'exécution en cas de :

- manquement dans les obligations contractuelles du titulaire,
- faute manifeste dans l'exécution des prestations demandées.

□ **Délai de validation des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

□ **Mode de règlement et délai de paiement**

Chaque facture devra être adressée au SDIS de la Creuse – BP 33 – 23001 GUERET Cedex en double exemplaires et devra présenter les points suivants :

- correspondance des références sur les bons de commande, de livraison et de facturation,
- les prix HT et TTC devront figurer distinctement sur la facture.

Le délai maximum de paiement est de 40 jours.

□ **Choix de l'offre**

La personne publique peut fixer son choix sur un ou plusieurs fournisseurs selon les familles proposées et attribue l'offre économiquement la mieux disante selon les critères suivants :

- délais de livraison,
- prix.

□ **Date limite de l'offre**

La date limite de dépôt de l'offre est fixé au 24 Juin 2009 à 12 heures.

□ **Mise à disposition du dossier**

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est transmis sur demande :

- soit par voie postale au SDIS 23 –Les Champs blancs-STE FEYRE-BP 33 -23001 GUERET CEDEX,
- soit remis sur place gratuitement de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures,
- soit consultable sur le site [www .sdis23.com](http://www.sdis23.com),
- soit par mail r.nadaud@sdis23.com

Article 4

CONDITIONS DE LIVRAISON

Les articles seront livrés franco de port et d'emballage et réceptionnés au :

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse

Les Champs Blancs

23000 SAINTE-FEYRE.

Ce site est dépourvu de quai de déchargement, ainsi que de chariot élévateur de manutention. Le fournisseur s'assurera donc que la livraison soit effectuée avec un véhicule adapté. Les colis défectueux seront retournés dans les plus brefs délais au titulaire, à sa charge.

Article 5

OPERATION DE VERIFICATION

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours vérifie à chaque livraison la concordance des produits livrés avec les articles commandés.

Le fournisseur :

(Lu et approuvé)

Date et signature

Nom prénom et qualité du signataire